

Offre de formation 2026

Dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP)

Session présentielle

42h00

*A destination des
professionnel·les de santé
de la CPTS Sel et Eau*

Sommaire



Contexte de l'offre.....	2
La formation : informations générales	4
Pré-programme	7
Organisation pratique	8
Modalités d'intervention	9
Proposition tarifaire détaillée	11

Contact administratif

Bénédicte LALLERON / Laëtitia CARRIAT ·
formation@promotion-sante-grandest.org

Contact pédagogique

Ludovic DETAVERNIER ·
l.detavernier@promotion-sante-grandest.org

Promotion Santé Grand Est

1 rue de la Forêt
54520 Laxou
03 83 47 83 10

Contexte de l'offre

Présentation de Promotion Santé Grand Est

Promotion Santé Grand Est est une association à but non lucratif, présidée par le Dr Jeanne Meyer, à ce titre également présidente de la Commission Spécialisée de la Prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de la région Grand Est.

Promotion Santé Grand Est a pour finalité de contribuer à l'amélioration de l'état de santé globale de la population en Grand Est. Elle coopère avec les services de l'État et les collectivités territoriales locales. Elle participe à la définition d'une politique régionale cohérente dans le domaine de la santé publique et plus particulièrement de la prévention, de l'éducation et de la promotion de la santé.

Elle se donne comme but le développement, à l'échelle régionale, de la promotion de la santé en assurant notamment les missions suivantes :

- Le soutien à la mise en œuvre des politiques publiques de santé en région,
- Le conseil méthodologique et l'accompagnement de projets auprès des acteurs de proximité (professionnels des secteurs social, sanitaire, éducatif - scolaire, sports et loisirs, associations thématiques, etc.),
- La formation initiale et continue sur la base de référentiels expérimentés et validés,
- La documentation à travers la mise à disposition d'ouvrages, d'outils pédagogiques et scientifiques validés, fondements de la qualité des actions et de l'innovation méthodologique,
- La mobilisation de ses domaines d'expertise au service de l'expérimentation et de l'innovation dans le champ de la promotion de la santé.

A travers ces missions, Promotion Santé Grand Est accompagne depuis de nombreuses années les acteurs locaux, notamment ceux de l'Education thérapeutique du patient, en s'appuyant sur ses compétences spécifiques et ses expertises (méthodologie de projets, démarche qualité, animation de séances éducatives, maîtrise des outils et techniques d'intervention...).

L'association travaille en liaison permanente avec la Fédération Promotion Santé qui fédère l'ensemble des associations Promotions Santé en régions, mais aussi avec Santé publique France et l'ensemble des associations et institutions, privées ou publiques, œuvrant dans ce domaine.

L'équipe des salariés de Promotion Santé Grand Est est composée de professionnels qualifiés issus de champs d'expertise diversifiés : psychologues de la santé, sociologues, nutritionnistes, diététicien·nes, addictologues, documentalistes, qualifiés en promotion de la santé (Master 2 Intervention en promotion de la santé et/ou ETP, Master 2 sciences humaines/éducation, Développement social, Master 2 communication).

Promotion Santé Grand Est, un organisme de formation habilité

Promotion Santé Grand Est est un organisme de formation continue enregistré à la DREETS Grand-Est, certifié Qualiopi et organisme de DPC (n° 4697). Elle est en effet engagée depuis de nombreuses années dans la formation des acteurs de santé, professionnels ou bénévoles du champ sanitaire, social ou éducatif, institutionnel...

Le service de formation de Promotion Santé Grand Est a pour objectif de soutenir les acteurs du territoire dans l'amélioration de leurs pratiques en matière d'éducation autour des questions de santé et de promotion de la santé.



Promotion Santé Grand Est propose ainsi des formations thématiques ou méthodologiques en promotion de la santé, éducation pour la santé et/ou éducation thérapeutique du patient : <https://www.promotion-sante-grandest.org/index.php/se-former/catalogue-de-formations>

Ces formations s'appuient toujours sur une démarche commune prenant en compte les besoins spécifiques des acteurs et sont adaptées à leur cadre d'intervention, alliant des apports théoriques, des mises en situation et des échanges de pratiques.

Enfin, Promotion Santé Grand Est intervient dans les programmes de formations initiales des professions sanitaires, sociales et éducatives (Ecole de santé publique de Nancy, Instituts de formation en soins infirmiers, etc.)

Place de Promotion Santé Grand Est en ETP

L'Education Thérapeutique du Patient (ETP) est inscrite dans le Code de Santé Publique (art.L.1161-1 à L.1161-4 du CSP) par la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (Loi HPST du 21/07/09).

Les actions développées dans le domaine de l'Education Thérapeutique du Patient s'intègrent dans les missions structurelles des Ireps, que sont : la formation ; l'appui méthodologique, aux opérateurs et aux politiques ; l'expertise et la recherche ; la documentation.

Depuis plusieurs années, Promotion Santé Grand Est intervient dans divers modules de formations initiales et continues pour traiter de l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) : formation 40h Dispenser l'ETP, DU ETP, IFSI, Master 2 Psychologie de la santé...

Elle développe des recherches interventionnelles - A titre d'illustrations : réflexion autour d'un projet pilote déposé à la DGS intitulé « Co-construire une Stratégie d'Intervention Collaborative d'Empowerment en faveur de la réduction des inégalités de santé en Ruralité » dont l'objectif général est de permettre aux personnes atteintes de maladies chroniques

vivant en milieu rural, dans la région Grand Est, de vivre au mieux avec leur pathologie au quotidien.

Promotion Santé Grand Est est partenaire de l'Espace Ressources en ETP du Grand-Est. Elle a participé à plusieurs groupes de travail sur la qualité des programmes en formation ETP 42 heures, et en formation de coordonnateurs. Elle y a piloté notamment un groupe sur l'entretien motivationnel.

Par ailleurs, la formation de Promotion Santé Grand Est, décrite dans cette offre, se conforme aux recommandations actuelles, à savoir :

- Le contenu de formation tient compte des besoins des participants.
- Le programme de formation prend appui sur la législation, les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et les critères d'autorisation de l'ARS.
- Les contenus enseignés, méthodes pédagogiques et modalités d'enseignements et d'évaluation sont explicités et sont en adéquation avec les textes, recommandations et référentiels de compétences en ETP, notamment avec ceux décrits dans l'arrêté du 14 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP.
- Les formateurs ont suivi une formation ETP niveau 1 ou 2 et possèdent une expérience et une pratique éprouvée dans le domaine de l'ETP.

La formation : informations générales

Cadre de références

Cette formation de 42h « Dispenser l'ETP » s'appuie sur les recommandations HAS sur l'ETP, qui la définit comme suit : « L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient. ». L'HAS a publié ces recommandations autour de l'ETP, à travers notamment 2 guides édités en juin 2007 (Recommandations. Education thérapeutique du patient - Définition, finalités et organisation ; ETP, comment la proposer et la réaliser).



La formation de 42h proposée par Promotion Santé Grand Est donne droit à la délivrance d'un certificat de réalisation, permettant de dispenser l'éducation du patient dans le cadre de programme d'Education Thérapeutique du Patient et/ou dans le cadre d'actions éducatives ciblées personnalisées, conformément aux directives de l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient

et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement, et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.



Référentiel de compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient dans le cadre d'un programme

Document complémentaire à l'annexe n° 1
de l'arrêté du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour
dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient

Saint-Denis, juin 2013

Version complète

Pour développer sa formation 42h Dispenser l'ETP (minimum légal = 40h), Promotion Santé Grand Est s'appuie également sur le référentiel de compétences INPES pour dispenser l'ETP dans le cadre d'un programme et sur les recommandations de l'OMS définissant les compétences nécessaires à la pratique de l'ETP, réparties en 4 domaines :

Compétences relationnelles : Communiquer de manière empathique, recourir à l'écoute active, choisir des mots adaptés, reconnaître les ressources et les difficultés d'apprentissage, permettre au patient de prendre une place plus active au niveau des décisions qui concernent sa santé, ses soins personnels et ses apprentissages. Soutenir la motivation du patient, tout au long de la prise en charge de la maladie chronique.

Compétences pédagogiques et d'animation : Choisir et utiliser de manière adéquate des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition de compétences d'auto-soins et d'adaptation, prendre en compte les besoins et la diversité des patients lors des séances d'ETP.

Compétences méthodologiques et organisationnelles : Planifier les étapes de la démarche d'ETP (conception et organisation d'un programme individuel d'ETP négocié avec le patient, mise en œuvre et évaluation), recourir à des modalités de coordination des actions entre les services et les professionnels de santé, de manière continue et dans la durée.

Compétences biomédicales et de soins : Avoir une connaissance de la maladie chronique et de la stratégie de prise en charge thérapeutique concernées par le programme d'ETP.

Promotion Santé Grand Est intervient sur les trois premiers domaines de compétences.

Intervenant-es

Les sessions de formations sont animées par des intervenant-es de la région :

- Chargé-es de projets de Promotion Santé Grand Est ayant une formation initiale en santé publique/promotion de la santé, psychologie ou sociologie, et formés à l'éducation thérapeutique du patient et à la coordination de programmes ETP,

- Avec la participation, selon leur disponibilité, de professionnel·les et patient·es-ressources intervenant en ETP (programme ETP, activités éducatives ciblées).

Public cible

La formation 42h « Dispenser l'ETP » ici proposée est destinée aux professionnels de santé et paramédicaux en libéral sur le territoire de la CPTS Sel et Eau. (Médecins, infirmières, orthophoniste, diététicienne).

La session s'adressera à un groupe, inscrit, composé au minimum de 6 personnes et au maximum de 15 personnes afin de faciliter les échanges et le transfert de connaissances. Le commanditaire sera chargé de la mobilisation des participants et la constitution du groupe.

Objectif Général

La formation vise à permettre aux participants d'acquérir des compétences (relationnelles, pédagogiques et d'animation, méthodologiques et organisationnelles) nécessaires à la mise en place d'actions d'ETP auprès de patients atteints de pathologie chronique (conformément à l'arrêté du 14 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient) et à leurs évaluations.

Objectif pédagogique

A l'issue de cette formation, les participant·es seront en capacité de :

- Identifier les principes, les démarches et les critères de qualité de l'ETP,
- Créer et mettre en œuvre des programmes d'ETP, des activités éducatives ciblées en articulation avec les autres acteurs·trices concerné·es,
- Rédiger un référentiel de compétences patient,
- Communiquer efficacement sur les activités et programmes d'ETP auprès des patient·es,
- Conduire des entretiens de bilan éducatif partagé initial (pour évaluer les attentes, besoins éducatifs et ressources des patient·es),
- Négocier avec le patient ses objectifs pédagogiques en lien avec le référentiel de compétences patient,
- Convenir avec les patient·es d'un programme éducatif personnalisé,
- Construire et animer des séances éducatives individuelles et/ou collectives en ETP,
- Adopter une posture éducative et relationnelle favorable à l'accompagnement et à l'implication des patient·es dans leur parcours de santé,
- Evaluer l'évolution des compétences des patient·es et proposer, au besoin, des activités complémentaires,

- S'auto-évaluer, développer une démarche réflexive sur ses pratiques et activités,
- Contribuer à l'évaluation annuelle et quadriennale de programmes d'ETP.

En accord avec les recommandations définies par la HAS, les objectifs pédagogiques sont atteints grâce à l'alternance d'apports cognitifs (connaissances théoriques, conceptuelles, réglementaires et méthodologiques de l'ETP), d'une analyse de pratiques professionnelles (comment se manifeste la mise en œuvre en institution ? comment les équipes réalisent des actions ETP ? etc.) et d'une analyse d'amélioration des pratiques (quels impacts sur le quotidien des professionnels ? sur l'amélioration de la prise en charge des patients ?).

Formation de base minimum 40h

Cette formation répondant aux exigences réglementaires, elle permet aux personnes formées de pouvoir dispenser l'ETP, sous la forme d'activités éducatives ciblées ou dans le cadre de différents programmes ETP, en Grand Est ou ailleurs en France, en libéral comme en hospitalier.

Pré-programme

Conformément aux recommandations de la HAS concernant les méthodes et les modalités de l'ETP et au regard du référentiel qualité Qualiopi, le programme de formation est conçu comme une démarche continue, s'adaptant au groupe en formation, en associant deux activités indispensables et complémentaires :

- L'analyse des pratiques professionnelles,
- L'acquisition et le perfectionnement des connaissances et des compétences.

Jour 1 et Jour 2 (présentiel)

- Cadre et concepts sur l'ETP : qu'est-ce que c'est ?
- Le contexte législatif et réglementaire de l'ETP
- La formalisation de la description d'un programme ETP (structuration d'un programme)
- Les acteurs intervenants en ETP et en soutien de l'ETP
- Référentiels de compétences attendues des acteurs intervenant-es en ETP
- Référentiels de compétences attendues des patient-es atteints d'une même pathologie
- Participation des patient-es aux activités et programmes d'ETP

Jour 3 et Jour 4 (présentiel)

- Relation et communication avec les patients
- Présentation de l'ETP au patient et support de communication
- Bilan éducatif partagé (BEP ou diagnostic éducatif)
- Outils pour guider et prendre en note les éléments du BEP
- Exercices de conduite d'entretien de BEP

- Négociation avec le patient
- Outils de suivi en ETP (dossier d'éducation)
- Objectifs pour le patient et objectifs des séances éducatives
- Fiche et protocole de séance éducative

Jour 5 et Jour 6 (présentiel)

- Conception et animation d'une séance éducative individuelle et collective
- Posture éducative et facteurs facilitant l'apprentissage des patients
- Méthodes, techniques et outils pédagogiques (dont la e-ETP)
- Différents niveaux d'évaluation en ETP
- Focus sur l'évaluation autour du patient-e (compétences, satisfaction)
- Participation des intervenants en ETP à l'évaluation globale des activités et programmes (notamment évaluations annuelle et quadriennale)
- Ressources du territoire
- Perspectives et conclusion de la formation

Organisation pratique

Durée et dates

42 heures de formation assurées en présentiel sur 6 jours.

Horaires pressentis : 9h00-12h30/13h30-17h

Dates : 1^{er} trimestre 2026 - à définir avec le commanditaire

Lieu et logistique

La formation sera organisée en intra au sein de la structure demandeuse (Rosières ou St Nicolas - à confirmer). Afin d'assurer la possibilité de travaux en sous-groupe, 2 salles de formation doivent être prévues à cet effet :

- L'une pouvant accueillir le groupe complet et disposant d'un vidéoprojecteur (avec enceintes),
- Chacune des 2 salles disposant d'un tableau blanc ou d'un paper board.

Présentéisme

Pour s'assurer de la présence des stagiaires, une feuille d'émargement individuel sera signée par ces derniers à chaque demi-journée de formation. Cette feuille nominative est réalisée par Promotion Santé Grand Est.

À l'issue de la formation, la copie des feuilles d'émargement ainsi que les attestations de présence seront adressées au commanditaire. De plus, un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation.

Méthodes

Cette formation articulera à la fois des éléments théoriques scientifiquement validés, un échange de pratiques entre les participant.e.s et une valorisation des expériences de chacun.e, des méthodes pédagogiques actives avec la mise en application des concepts théoriques à travers la réalisation d'études de cas, de travaux de groupe et de mises en situation.

Bilan de formation

Cette formation permet de se conformer aux exigences de l'arrêté du 14 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient et se base sur le référentiel de compétences de l'Inpes à ce propos.

A l'issue des 42 heures de formation, seront transmis aux stagiaires :

- Une attestation de fin de formation, un rapport de progression individuelle et un certificat de réalisation ainsi que l'accès au dossier pédagogique du participant en ligne,
- Un bilan global de la formation pour le commanditaire.

Modalités d'intervention

Recueil des attentes avant formation

Avant la formation, les pratiques et attentes des participants sont questionnées directement auprès des stagiaires (questionnaire en ligne diffusé en amont de la formation), et auprès du commanditaire.

Méthodes pédagogiques

Conformément aux principes de l'andragogie, les méthodes pédagogiques actives sont privilégiées (résolution de problèmes, mise en situation, apprentissage coopératif...). Les formateurs s'appuient sur les réalités concrètes du terrain d'exercice. La pratique réflexive est articulée à l'acquisition des savoirs et des compétences.

Différentes méthodes sont alors utilisées alternant des techniques dites affirmatives, interrogatives et expérientielles. A ces méthodes pédagogiques sont associés des outils et des techniques d'animation variés, adaptés aux participants et au contenu à s'approprier.

Le cycle de formation est fractionné, avec des journées distancées, pour permettre une application pratique sur le terrain d'exercice des participants. Ce fractionnement permet de garantir et de respecter une progression pédagogique dans la recherche d'acquisition de connaissances, d'acquisition et de consolidation de compétences.

Plus précisément, dans le cadre de la formation, plusieurs supports seront utilisés :

- Un power point avec le contenu théorique de la formation,
- Des exercices et travaux en sous-groupe, s'appuyant sur diverses techniques d'animation,
- Des vidéos et mises en situation (sous la forme de jeux de rôle) en plénière et sous-groupe.

Transfert des connaissances et compétences

Au cours de la formation, chaque participant reçoit un dossier pédagogique constitué de documents divers en lien avec la formation (textes de loi, référentiels HAS, référentiels de compétences de l'INPES, etc.) sous la forme d'un PADLET c'est-à-dire d'un mur documentaire numérique, réalisée par le centre de documentation de Promotion Santé Grand Est.

A la fin de formation, tous les supports de formation (diaporamas, textes, production des groupes, etc.) sont mis à disposition des participant-es dans un dossier pédagogique dématérialisé (codes d'accès pour chaque stagiaire).

Evaluation

Lors de la formation, seront évalués :

- La satisfaction des participants : à la fin de formation, un questionnaire de satisfaction est distribué à chaque participant. L'évaluation de la formation est complétée par un tour de table. Le formateur évalue également la session de formation.
- L'assiduité des stagiaires (cf. chapitre "Présentisme")
- Les connaissances et compétences acquises : l'évaluation des compétences est réalisée avant et après formation à l'aide d'un questionnaire T0 – T1. Les connaissances acquises sont quant à elles évaluées grâce à un QCM en fin de formation.
- La motivation des participants (grâce à une échelle de motivation) : le 1er jour, les participants sont interrogés sur leur motivation à participer à la formation.
- Le transfert dans l'exercice de la pratique professionnelle : Cette évaluation se réalise six mois après la formation, avec un questionnaire d'auto-évaluation (évaluation des actions mises en œuvre, des dynamiques initiées sur l'ETP au sein d'une institution ou